

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE



BORDEAUX



Parc des Expositions Bordeaux Lac



DIMANCHE 14 JANVIER 2018

SANS CAGE SAUF POUR LES MEUTES

Clôture des engagements le 2/12/2017 pour le tarif I (cachet de la poste faisant foi)

Clôture définitive le 26/12/2017 au tarif II (date de réception)



RING D'HONNEUR
Obérythmée
Meilleurs Puppy, Baby, Champion, Vétéran
Meilleurs de groupe Jeunes et Adultes
BEST IN SHOW JEUNE / BEST IN SHOW ADULTE

ROYAL CANIN®
HALL CHAUFFÉ !
CANT chiens de Troupeau
Juge : Henri Cornier
Samedi 13/01/2018
et
dimanche 14/01/2018 (matin)
voir en page 4

Démonstrations de sports canins au bord du lac
JURY PRESENTI
Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens engagés ou cas imprévisibles

- 1^{er} groupe
Kelpie Australien, Bouvier d'Australie, Australian Stumpy Tail Cattle Dog.....JJ MORBELLI
Chien de Berger Belge, Schipperke, BobtailB. THÉVENON
SPECIALE BERGER BLANC SUISSE,
Berger Allemand, Chien Loup Tchecoslovaque, Berger de Picardie,
Bouvier des Ardennes, Bouvier des FlandresA. GIGOT BARAIS
Chien de Berger de Majorque, Serra de Aires, Chien de Berger Catalan, Berger de Brie.. S. GIANNONE
SPECIALE BERGER DE BEAUCE D. VIZZARI
Berger des Pyrénées..... A. PÉCOULT
SPECIALE COLLEY BARBU J. MEDARD MANGIN
SPECIALE COLLEY..... JP KERIHUEL
Shetland, Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes..... P. MARTIN
Berger Australien
Mâles..... S. GIANNONE
Femelles..... D. VIZZARI
Berger de Croatie, Border Collie, Welsh Corgi, Bergers italiens et hongrois, Bergers Polonais,
Slovensky Cuvac, Berger de Russie Méridionale, Chiens de Berger Roumains.....C. KARCHER

- 6^e groupe
Saint Hubert, Poitevin, Billy, Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeais, Griffon Vendéen,
Anglo Français de Petite Venerie, Ariégeois, Beagle Harrier, Chien d'Artois, Porcelaine,
Fauve de Bretagne, Griffon Nivernais, Harrier, Chiens Courants Italien, Polonais,
Suisse, Slovaque, Basset Artesien Normand, Basset Hound, Beagle, Chiens de Rouge,
Basset des Alpes, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback et autres races du groupe..... J. GOUBIE
7^e groupe
SPECIALE EPAGNEUL BRETON, SPECIALE BRAQUE D'AUVERGNE, SPECIALE POINTER
Braque Allemand, P. BOUÉE
SPECIALE GRIFFON D'ARRET TCHEQUE CESKYFUSEK, SPECIALE BRAQUE DE L'ARIEGE
Setter Irlandais J. GOUBIE
SPECIALE SETTER GORDON, SPECIALE BRAQUE HONGROIS, SPECIALE EPAGNEUL FRANCAIS
Drahthaar, Braque de Weimar, Perdiguero de Burgos, Braques du Bourbonnais,
Français, Saint Germain, Italien, Portugais, Munsterlander, Langhaar, Epagneuls Bleu de Picardie,
Picard, de Pont Audemer, Griffon Korthals, Spinone Italiano, Setter Anglais,
et autres races du groupe..... L. GUILBERT-JULIEN

- 2^e groupe
SPECIALE SHAR PEI,
Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer, Dogue Argentin, Rottweiler, Hovawart.....JJ MORBELLI
Boxer, Berger d'Anatolie, Terrier Noir Russe, Aidi S. GIANNONE
Chien de Ferme Dano-Suédois, Smoushond, Sarplaninac, Berger de Bosnie Herzégovine
et Croatie, Berger de l'Europe du Sud-Est, Berger du Karst, Berger du Caucase,
Berger d'Asie Centrale C. KARCHER
SPECIALE DOGUE ALLEMAND V. MAUNDER
SPECIALE DOGUE DE BORDEAUX.....E. SCHNEIDER
Bulldog Anglais, Mâtin et Montagne des Pyrénées, Dogue du Tibet A. PÉCOULT
SPECIALE CANE CORSO, Mâtin Napolitain, Saint Bernard..... S. TOMPOUSKY
SPECIALE BOUVIERS SUISSES (Appenzell, Bernois, Entlebuch, Grand Bouvier Suisse),
Bullmastiff, Mastiff J. TOURON
SPECIALE TERRE NEUVE, LANDSEER,
Dobermann, Tosa, Leonberg, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Dogue Majorquin,
Dogue des Canaries, Serra da Estrela, Castro Laboreiro, Rafeiro de Alentejo
Mâtin Espagnol, et autres races du groupe..... J. POCAS (Port)

- 8^e groupe
Retrievers de la Nouvelle Ecosse, à Poil Bouclé, à Poil Plat,
du Labrador, Golden, de la Baie de Chesapeake B. FACQ
Chien d'Oysel Allemand, Clumber, Cocker Anglais, Field Spaniel,
Sussex Spaniel, Springer Spaniel, Welsh Springer, Kooikerhondje,
Cocker Américain, Irish Water Spaniel J. MÉDARD MANGIN
Barbet, Chiens d'Eau Espagnol, Romagnol, Américain, Wetterhou, Portugais..... P. MARTIN
9^e groupe
Bichons, Coton de Tuléar, Petit Chien Lion, Griffon Belge, Griffon Bruxellois,
Petit Brabançon, Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain,
Epagneul Nain Continental, Petit Chien Russe, Kromfohrlander R. SOULAT
King et Cavalier King Charles Spaniel, Caniche, Pékinois, Epagneul Japonais..... A. JAUFFRET
Chien Chinois à Crête :
Jeunes, puppies, babiesC. COPPEL
Classes adultes R. SOULAT
Terrier du Tibet..... I. THEVENON-WHIR
SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS
Adultes C. MATTERA
Jeunes I. THEVENON-WHIR
Chihuahua, Boston Terrier JL GRUNHEID
Carlin S. TOMPOUSKY

- 3^e groupe
SPECIALE TERRIERS D'ECOSSE (Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier,
Scottish Terrier, Skye Terrier, West Highland White Terrier)..... C. COPPEL
Silky Terrier, Toy Terrier JL GRUNHEID
Bull Terrier, Bull Terrier Miniature, Staffordshire Bull Terrier,
Staffordshire Américain, Yorkshire TerrierS. SHIAPANIS (Chypre)
Terrier de Chasse Allemand, Terrier Brésilien, Airedale Terrier, Bedlington Terrier,
Border Terrier, Fox Terrier, Terrier de Manchester, Jack et Reverend Russell, Welsh Terrier,
Glen Of Imaal Terrier, Irish Terrier, Kerry Blue Terrier, et autres races du groupe JL ESCOFFIER

- 10^e groupe
SPECIALE PETIT LEVRIER ITALIEN,
Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Lévrier Polonais, Lévrier Afghane,
Saluki, Barzoï, Irish Wolfhound, Deerhound, Galgo Espagnol, Greyhound F. MAISON
Whippet..... C. COPPEL

- 4^e groupe
Teckels (Standard, Nain, Kaninchen) JP KERIHUEL
5^e groupe
SPECIALE HUSKY DE SIBÉRIE B. ABADIE
SPECIALE CHIENS NORDIQUES et SPITZ DU JAPON (Samoyède, Chien du Groenland, Norsk Elghund,
Chien Norvégien de Macareux, Laikas, Chien d'élan Suédois, Spitz de Norbotten,
Chien D'ours de Carelie, Spitz Finlandais, Berger d'Islande, Buhund Norvégien,
Chien Suédois de Laponie, Spitz des Visigoths, Finnois de Laponie, Hokkaido, Kai,
Kishu, Spitz Japonais, Shiba Inu, Shikoku, Akita Inu, Chien Thaïlandais à Crête Dorsale),
Podencos, Podengo, Cirneco de l'Etna, R. GARCIA PARRONDO (Esp.)
Grand Spitz, Spitz Moyen, Petit Spitz, Spitz Nain, Chow Chow
Akita Américain, Chien Nu du Mexique, Basenji N. VIGO NAVAJON (Esp.)
Malamute de l'Alaska
Adultes JL ESCOFFIER
Jeunes C. COPPEL
Spitz Italien, Spitz Loup, Eurasier, Chien de Canaan,
Chien du Pharaon, Chien Nu du Perou et autres races du groupe JL ESCOFFIER

Races non reconnues par la F.C.I.
Berger Américain Miniature B. THÉVENON
Barbado da Terceira, Bulldog Continental, Cao de Gado Transmontano, Cursinu,
Chien Fonnese, Briquet de Provence, Bruno St-Hubert Français, Chien Particolore R. SOULAT
Epagneul de Saint-Usgue..... L. GUILBERT-JULIEN

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

L'exposition, se tiendra à Bordeaux le 14 janvier 2017
au Parc des Expositions

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les jugements commenceront à 8h30 précises.

LOGEMENT – Des cages seront mises à disposition pour les meutes uniquement

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront sortir avant 17h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 50 €.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochromes, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour de jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

Chiens Courants : Pour 6 chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour 6 terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute

délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEURS – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements, libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de la Gironde doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 21/12/17 • 2^e clôture le 26/12/17

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les Juges officiels seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, par l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir déclaré le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :12 mois sauf :

• 1 ^{er} Groupe	: Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2 ^e Groupe	: Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
• 5 ^e Groupe	: Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
• 6 ^e Groupe	: Rhodesian Ridgeback	15 mois
• 8 ^e Groupe	: Retrievers	15 mois
• 9 ^e Groupe	: Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10 ^e Groupe	: Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 96 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Ne rien inscrire dans ce cadre

 Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement au **secrétariat de l'ACT de la Gironde, 25 rue de la Gravette - 33320 EYSINES** (Tel : 05 56.39.24.85 - canine.gironde@orange.fr) en joignant le montant de votre engagement par tous les moyens à votre convenance avec une enveloppe timbrée. Les mandats postaux devront nous être adressés avec l'engagement.

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 26/12/17

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

 Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	---	---	---

 Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

 Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
	Meute <input type="checkbox"/>	Vétérane <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>
	Lot d'Affixe <input type="checkbox"/>	Lot de reprod. <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>

Pour les confirmations seules veuillez utiliser la grille spécifique à la séance du Samedi 13 Janvier 2017 (voir page 4)
DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

	jusqu'au 2/12/17	jusqu'au 26/12/17	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	40 €	48 €	
2 ^e chien	35 €	40 €	
3 ^e chien	30 €	35 €	
4 ^e chien ou suivants (<i>chacun</i>)	25 €	30 €	
Puppy / Baby / vétérane (<i>chacun</i>)	20 €	25 €	
Chien ne concourant pas (<i>chacun</i>)	10 €	15 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	20 €	25 €	
Lot d'affixe / Lot de reproducteur	10 €	10 €	
Paire/Couple	5 €	5 €	
Carte accompagnateur (chaque)	_____ x 5 €		
Parking intérieur	_____ x 5 €		
Total global			
ADHÉRENTS ACT Gironde : Réduction de 10% sur le montant total de vos engagements - N° adhérent : _____ Joindre photocopie carte 2017 ou 2018			-
Reste à verser :			
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de l'A.C.T. de la Gironde			

POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Expo est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking intérieur ; tout contrevenant s'exposera à des sanctions (voir règlement intérieur).

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire : _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Une **ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE** pour l'envoi de votre carte d'exposant.
- une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion.
- une photocopie du certificat de vaccination antirabique modèle CERFA en cours de validité pour les chiens de 2^e catégorie et les chiens en provenance de l'étranger.

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Les chiens inscrits en classe ne concourant pas, vétérane, puppy et babies ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.

ENGAGEMENTS INTERNET :
www.cedia.fr
TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

CANT chiens de Troupeau Samedi 13/01/2018 et dimanche 14/01/2018 (matin)

Juge : Henri CORNIER

Réservé aux chiens de berger et de Bouvier, âgés de 6 à 18 mois le jour du CANT (fournir certificat de naissance)

Engagement : 28 euros par chien, chèque à l'ordre de l'ATD.

Inscriptions exclusivement à :

M. FAGET – 14 Chemin de Fouquet – 33170 GRADIGNAN

Tél.: 06 76 58 58 12 – Email : aquitainetroupeaudeveloppement@gmail.com



ROYAL CANIN®

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

AU PARC DES EXPOSITIONS BORDEAUX LAC SAMEDI 13 JANVIER 2018 A PARTIR DE 14 H

à renvoyer, accompagné de votre règlement à l'Association Canine Territoriale de la Gironde - 25 rue de la Gravette - 33320 EYSINES

Tél. 05 56 39 24 85 - E-mail : canine.gironde@orange.fr

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____

Courriel. : _____

Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de la Gironde.

Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception

Clôture des engagements courrier : 10 janvier 2018 - engagements sur place possibles